a’) Modèle de formulaire de demande de remboursement « non-spécifique » (*) visé à l’article 80, alinéa 10

(*) Formulaire de demande de remboursement utilisable pour introduire une demande de remboursement pour une spécialité dont les conditions de remboursement fixées au chapitre IV n’imposent pas un formulaire de demande spécifique, pour autant que l’autorisation de remboursement prévue soit un document dont le modèle est arrêté sous « b » ou « d » de l’annexe III de la liste.

I – Identification du bénéficiaire (nom, prénom, N°-NISS):

⊔⊔⊔

II – Eléments à attester par le médecin traitant:

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le patient mentionné ci-dessus remplit toutes les conditions nécessaires pour obtenir le remboursement de la spécialité

☐ Depo-Eligard® 7,5 mg
☐ Depo-Eligard® 22,5 mg
☐ Depo-Eligard® 45 mg

telles que ces conditions figurent

au § 470101 (**) du chapitre IV de l’A.R. du 21 décembre 2001:

☐ **Il s’agit d’une première période d’autorisation;**

☐ **Il s’agit d’une période de prolongation d’autorisation.**

Je m’engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que le patient concerné se trouve dans la situation attestée, y compris, le cas échéant, lorsque les conditions prévoient que la demande doit être rédigée par un médecin titulaire d’une qualification médicale particulière, une attestation d’un médecin possédant cette qualification, qui confirme que les conditions sont bien remplies chez le patient concerné.

Sur base de tous ces éléments, j’atteste que ce patient nécessite de recevoir le remboursement de cette spécialité pour la période prévue dans la réglementation du paragraphe mentionné ci-dessus.

III – Identification du médecin traitant (nom, prénom, adresse, N°INAMI):

⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔ (nom)

⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔⊔ (prénom)

1-⊔⊔⊔⊔⊔-⊔⊔-⊔⊔⊔ (N° INAMI)

⊔⊔/⊔⊔/⊔⊔⊔⊔⊔ (DATE)

(CACHET) .... (SIGNATURE DU MEDECIN)

(*) Le présent formulaire de demande de remboursement n’est utilisable que pour introduire une demande de remboursement pour une spécialité dont les conditions de remboursement fixées au chapitre IV n’imposent pas un formulaire de demande spécifique, et pour autant que l’autorisation de remboursement prévue soit un document dont le modèle est arrêté sous « b » ou « d » de l’annexe III de la liste.

(**) Le texte du paragraphe concerné peut être joint en annexe avec le présent formulaire.